



**Séance ordinaire du conseil territorial du 17 décembre 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DÉLIBÉRATION n°2024-12-17_3816**

**Villeneuve-Saint-Georges – Convention
 partenariale opérationnelle et financière
 phase 2 du projet des Berges de l'Yerres**

Etablissement
 Public Territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 décembre 2024. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	Mme VERMILLET	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représenté	M. CONAN	P
Orly	M. BAGÉ Jinny	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Absent		-
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme CAPELO	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme DEXAVARY	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. MARCHAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Absente		-
Choisy-le-Roi	M. CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	M. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	Mme EUGENE	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	M. MARCILLAUD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. LERUDE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Représentée	Mme LEFEBVRE C.	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. GONZALES D.	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Éric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent ⁽¹⁾		P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. DEFREMONT	P
Gentilly	Mme JAY Marie	Présente		P

3816

1/5



Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BEN-MOHAMED	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme DORRA	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	Mme DAUMIN	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	M. TRAORE	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme LINEK	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. LIPIETZ	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme MUSEUX Christine	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	Mme BENSARSA REDA	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme OSTERMEYER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Héléne	Absente		-
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. PIROLI	P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente ⁽²⁾	M. BAGÉ ⁽³⁾	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. BENETEAU	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme GAULIER	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	Mme JAY	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. SAC	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Présent à partir de la délibération 3794

(2) Jusqu'à la délibération 3822

(3) A partir de la délibération 3823

Secrétaire de Séance : Madame JAY Marie

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3769 à 3793	60	34	94
3794 à 3822	61	34	95
3823 à 3837	60	35	95



Exposé des motifs

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges a engagé depuis 2011 un projet important visant à lutter contre les inondations dans le quartier Belleplace-Blandin : **la renaturation des berges de l'Yerres.**

Le projet consiste à acquérir, démolir et renaturer les parcelles situées sur les berges de l'Yerres. Il participe ainsi à deux objectifs :

- **Protéger** les personnes, en réduisant le nombre de personnes très exposées au risque inondation
- **Créer** une zone naturelle d'expansion des crues pour limiter leurs impacts.

La convention partenariale, opérationnelle et financière du projet de renaturation des berges de l'Yerres phase 1 a été signée en 2019. Elle constituait une étape majeure d'un travail entamé dès 2011 par la Ville, avec l'aide du Département du Val-de-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour acquérir du foncier destiné renaturer les berges de la rivière et reconstituer une zone d'expansion des crues, dans le quartier Belleplace-Blandin, en zone rouge et orange foncé du PPRI de la Seine. Depuis 2018, l'EPT est associé au projet au titre de sa compétence en aménagement.

La convention a été signée entre d'une part : l'Etat, la Métropole du Grand Paris, le Département du Val de Marne, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Commune de Villeneuve-Saint-Georges, l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui sont les financeurs du projet ; et d'autre part le SyAGE et l'EPA ORSA, co-maîtres d'ouvrage du projet.

A l'été 2022, à l'occasion d'un comité technique du projet, l'EPA ORSA a présenté aux partenaires certaines évolutions du plan de financement de la phase 1, consécutives à la finalisation du plan guide et à une actualisation des coûts liés à la maîtrise foncière. Il a été décidé que ces évolutions devaient faire l'objet d'une formalisation dans le cadre d'un avenant à la convention, signé en 2023.

La présente convention définit les conditions et modalités de réalisation de la seconde phase d'intervention pour la renaturation et la restauration de la zone humide du sud du quartier, secteur nommé « le Blandin » et précise les engagements pris par chaque partenaire. Elle s'inscrit dans la poursuite des objectifs et des enjeux de la première convention partenariale signée en 2019 sur sa première phase d'intervention.

L'objet de la convention est de définir le périmètre, la nature et les modalités des interventions de l'EPA ORSA et du SyAGE, ainsi que les conditions d'attribution et de versement des financements relatifs à la mise en œuvre de la phase 2 du projet de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de ses zones humides, à Villeneuve-Saint-Georges.

Plusieurs enjeux pour l'EPT nécessitent encore un arbitrage, notamment la désignation du propriétaire final du site et son gestionnaire (l'EPT avait été désigné dans la convention phase 1 de 2019 et son avenant en 2023). La ville et l'EPA ORSA prévoient dès le début de l'année 2025 des échanges avec la Métropole du Grand Paris déjà financeur du projet.

Cette convention (phase 2) fait mention d'un « propriétaire foncier final » qui permet à l'ensemble des financeurs de passer la convention dans leurs instances respectives avant la fin d'année 2024. Un avenant sera nécessaire ultérieurement afin de préciser la propriété et gestion futures.

Il est proposé au Conseil territorial de délibérer pour approuver la convention partenariale opérationnelle et financière phase 2 annexée.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;



Vu le plan de prévention des risques d'inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2007 ;

Vu la délibération CA-41-2018-04 du Conseil d'Administration de l'EPA ORSA du 12 juillet 2018 actant la prise d'initiative, par l'établissement, du projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges ;

Vu la convention partenariale opérationnelle et financière phase 1 pour la renaturation des berges de l'Yerres et la restauration de la zone humide signée le 18 novembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges n°19.3.13 en date du 27 juin 2019 approuvant la convention partenariale opérationnelle et financière phase 1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges n°23.5.8 en date du 19 octobre 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention partenariale opérationnelle et financière phase 1 ;

Vu la délibération du Conseil Territorial n°2019-06-29_1544 en date du 29 juin 2019 approuvant la convention partenariale opérationnelle et financière phase 1 ;

Vu la délibération du Conseil Territorial n°2023-10-10_3327 en date du 10 octobre 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention partenariale opérationnelle et financière phase 1 ;

Vu la convention partenariale opérationnelle et financière phase 2 pour la renaturation des berges de l'Yerres et la restauration de la zone humide telle qu'elle est jointe à la présente délibération ;

Considérant que la commune de Villeneuve-Saint-Georges a engagé en 2011 un projet de renaturation des berges de l'Yerres en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil départemental du Val-de-Marne et le Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) ;

Considérant que cette démarche partenariale a permis d'aboutir à la définition d'une vision partagée des enjeux, à savoir la réduction de la vulnérabilité du quartier au risque d'inondations et la reconquête écologique de la zone naturelle d'expansion des crues ;

Considérant que le projet de renaturation des berges de l'Yerres constitue une opération d'aménagement transférée à l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que l'EPA ORSA a pris l'initiative du projet de renaturation des berges de l'Yerres,

Vu l'avis de la commission permanente Garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;

Entendu le rapport de M. Romain Marchand,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention partenariale opérationnelle et financière phase 2 du projet de renaturation des berges de l'Yerres et de restauration de la zone humide, annexée à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
 - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Villeneuve-Saint-Georges pour une durée d'un mois.



4. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
5. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95

A Vitry-sur-Seine, le 19 décembre 2024
Le Président

Michel LEPRETRE